

Les droits de l'enfant ne se négocient pas.

Ouagadougou, le 20 novembre 2025 - En cette Journée mondiale de l'enfance le Bureau international des droits des enfants (IBDR) rappelle une évidence : les droits de l'enfant ne sont ni relatifs, ni optionnels. Ils sont universels et engagent tous les États, comme ici, au Burkina Faso.

Cela fait 36 ans que les enfants peuvent compter sur un texte international consacrant leurs droits. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations unies est le traité international le plus ratifié à ce jour, 196 États sur 197 l'ayant ratifié. Pourtant, cette ratification porte en elle un étrange paradoxe : les droits de l'enfant restent loin d'être une réalité pour tous les enfants. Qui pourrait bien s'opposer à la concrétisation des droits de l'enfant ?

Trop souvent, les contextes politiques locaux, les normes sociales, les contraintes financières et matérielles ou les crises sont invoqués pour justifier une atteinte à ces droits. Pourtant, en s'engageant envers les droits de l'enfant, nous avons pris un engagement collectif de tout faire pour que ces droits s'incarnent quotidiennement pour tous les enfants. En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, puis, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), nos États ont reconnu leur responsabilité de faire respecter ces droits pour tous les enfants, en tout temps, et pas seulement en période de paix ou de prospérité. Il ne s'agit pas d'une question de bonne volonté ou d'application à la carte, mais d'obligations juridiques précises et contraignantes.

L'actualité récente nous fournit des exemples concrets de la négociation de ces droits par nos gouvernements au nom d'idéologie, de calculs politiques ou de pressions sociales. Et parce que **chaque renoncement, chaque accroc à un droit fragilise la force et la portée de celui-ci**, il appartient aux États de transformer leurs engagements en actes.

Pour le Bureau international des droits des enfants (IBDR), cette constatation est encore plus pressante dans le contexte actuel d'érosion des droits humains. Il faut continuer à rappeler l'évidence : lorsque nos droits vacillent, ceux et celles dont la voix porte moins sont les premiers touchés. Au premier chef, les enfants.

Ainsi, au Burkina Faso, "les droits de l'enfant ne sont pas négociables même ceux des enfants en conflit avec la loi. Au Burkina Faso, il reste encore de nombreux enfants détenus dans des établissements pénitentiaires ou placés dans des institutions spécialisées dans des conditions qui ne respectent pas toujours les standards posés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.



Les importants défis en matière de justice pour mineurs restent de privilégier les alternatives à la détention des enfants, former les acteurs de la justice et de la sécurité à des approches adaptées à l'enfant et engager les acteurs à une collaboration intersectorielle pour la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi.

Promouvoir et respecter les droits des enfants en conflit avec la loi, ce n'est pas excuser leurs actes mais c'est reconnaître leur potentiel de changement." Ndèye Astou Fall, Représentante pays de l'IBCR au Burkina Faso.

À propos du Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Organisation fondée en 1994, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) s'engage pour « un monde dans lequel les droits de l'enfant sont une réalité », tels que définis par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Son action vise à transformer la place des enfants dans nos sociétés, en particulier celle des plus vulnérables, et à renforcer les systèmes de protection et de justice pour enfants dans une approche basée sur les droits, la participation et l'innovation.

Contact média

FALL Ndeye Astou
Représentante Pays
Bureau international des droits des enfants (IBCR)
Email: n.fall@ibcr.org
Téléphone: 25 36 34 59/ 70311221